



Les principes directeurs de l'expertise administrative Colloque du Vendredi 5 juillet 2013 à Saint-Jean-de-Luz

9h00	Accueil
9h30	Propos d'ouverture Par Mme GUERIN, Conseiller d'Etat, Président de la Cour administrative d'appel de Bordeaux
	I) La demande du juge administratif.
10h00 – 10h20	Les particularités de l'expertise administrative, Par M. MOUSSARON , Président du tribunal administratif de Toulouse
10h20 – 10h40	Les expertises administratives spécifiques (constats, référés préventifs, IMR) Par M. GOURDOU , Professeur de Droit public, directeur du centre de recherche Pau-Droit public
10h40 – 11h00	Débat
11h00 – 11h10	Pause
	II) Les devoirs de l'expert
11h10 - 11h30	L'exécution personnelle de l'expertise par l'expert par M. COUTEAU , Expert
11h30 – 11h50	La déontologie de l'expert par M. LENCOU , Président d'honneur du CNCEJ
11h50 – 12h00	Débat
12h00 – 14h00	Déjeuner
	III) Le déroulement de l'expertise
14h00 – 14h20	Le caractère contradictoire de l'expertise, Par M. BADIE , Président du tribunal administratif de Pau
14h20 – 14h40	Les particularités de l'expertise médicale, Par le Docteur BISMUTH , Expert
14h40 – 14h55	Débat
	IV) Les incidents dans le déroulement de l'expertise
15h00 – 15h20	L'extension de la mission, Par M. MAUBLANC , Doctorant UPPA, assistant de justice au TA de Pau
15h20 – 15h40	L'expertise, contradictoire, délai Par M. ZAVOLI , Doyen de la faculté pluridisciplinaire de Bayonne.
	V) Expertise administrative et conciliation
15h40 – 16h00	Mission conciliation par un avocat du barreau de Bayonne
16h00 – 16h15	Débat
16h30	Synthèse : Propos de clôture

